

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 148/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Bambecque (en agglomération)– Sté ETNB

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 03 juillet 2023 – de M. LICOUR Pierre - de la Sté ETNB – 1780 Verroere Straete – 59470 ERINGHEM

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux sur toiture pour la mise en place d'une nacelle, rue de Bambecque à hauteur du n° 136.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation des piétons sera restreinte avec un empiètement sur trottoir, rue de Bambecque à hauteur de l'habitation n° 136, pour la mise en place d'une nacelle, à compter de ce jour le 03/07/2023, jusqu'à la fin des travaux sur toiture.

ARTICLE 2 : La Sté ETNB – 1780 Verroere Straete – 59470 ERINGHEM, chargée des travaux, mettra en place la déviation et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur LICOUR Pierre - de la Sté ETNB – 1780 Verroere Straete – 59470 ERINGHEM, chargée des travaux – email : plicour@travaux-etnb.fr

Fait à HERZEELE, le 03 juillet 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 03 juillet 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

